

Construction, territoire, énergie et transports

Demande d'autorisation de construire

Demande d'autorisation de construire - Remplacement de la porte de garage existante par porte vitrée, sans changement d'affectation du local, Saint-Léonard

Titre du projet de construction

Remplacement de la porte de garage existante par porte vitrée, sans changement d'affectation du local

Numéro pour consultation eConstruction

4fce66a6

Requérant(e)

Augustin Fournier

Auteur(e) de plans

Augustin Fournier

Parcelle

Parcelle 912, No Folio 9, Lieu-dit Les Bâtiments

Coordonnées

2'598'462 1'122'515

Propriétaire

Augustin Fournier

Affectation(s) de la (des) zone(s)

VILLAGE

Dérogation(s)

-

Moyen de droit / Consultation

Les oppositions, observations ou réserves de droit éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées via la plateforme eConstruction ou par écrit, sous pli recommandé, en 3 exemplaires, dans les 30 jours dès la présente publication au bureau des Constructions de l'Administration Communale de Saint-Léonard, rue Centrale n° 22, rez-de-chaussée, où il peut être pris connaissance des plans déposés, tous les matins, du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00, ainsi que les lundis après-midi de 14h00 à 17h00.

Le dossier de mise à l'enquête peut également être consulté sur la plateforme eConstruction : <https://econstruction-vs.apps.vs.ch/>

Point de contact

Commune de Saint-Léonard

Rue Centrale 22

Case postale 85

1958 Saint-Léonard

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 14.09.2026

Demande d'autorisation de construire - Mise en conformité des fenêtres et remise en place des volets en procédure de régularisation, Saint-Léonard

Titre du projet de construction

Mise en conformité des fenêtres et remise en place des volets en procédure de régularisation

Numéro pour consultation eConstruction

e0140c37

Requérant(e)

Vasyl Kutynskyy

Auteur(e) de plans

Vasyl Kutynskyy

Parcelle

Parcelle 839, No Folio 9, Lieu-dit Le Village

Coordonnées

2'598'310 1'122'508

Propriétaire

Vasyl Kutynskyy

Affectation(s) de la (des) zone(s)

VILLAGE

Moyen de droit / Consultation

Les oppositions, observations ou réserves de droit éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées via la plateforme

eConstruction ou par écrit, sous pli recommandé, en 3 exemplaires, dans les 30 jours dès la présente publication au bureau des Constructions de l'Administration Communale de Saint-Léonard, rue Centrale n° 22, rez-de-chaussée, où il peut être pris connaissance des plans déposés, tous les matins, du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00, ainsi que les lundis après-midi de 14h00 à 17h00.

Le dossier de mise à l'enquête peut également être consulté sur la plateforme eConstruction : <https://econstruction-vs.apps.vs.ch/>

Point de contact

Commune de Saint-Léonard

Rue Centrale 22

Case postale 85

1958 Saint-Léonard

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 12.10.2026

Demande d'approbation des plans concernant énergie

Demande d'approbation des plans: installations à courant fort – Station transformatrice et lignes 16kV, Saint-Léonard

Titre du projet

Station transformatrice et lignes 16kV

Requérant

AIKEN SA, Rue de l'Industrie 43, 1950 Sion

Contenu de l'avis

Le Département des finances et de l'énergie, sur requête de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), met à l'enquête publique les projets suivants :

S-2652783.1 Station transformatrice CALIFORNIE

- Nouveau projet sur la parcelle N° 147

Coordonnées : 2598680 / 1121989

L-0236008.2 Ligne souterraine 16kV CALIFORNIE - GARE

- La nouvelle station CALIFORNIE s'intercalera entre les 2 stations existantes : GARE & EPURATION ST-LEONARD

L-2652784.1 Ligne souterraine 16kV CALIFORNIE - EPURATION ST-LEONARD

- La nouvelle station CALIFORNIE s'intercalera entre les 2 stations existantes : GARE & EPURATION ST-LEONARD

Lieu

Saint-Léonard, 1958 St.-Léonard

Entité responsable

Département des finances et de l'énergie

Moyen de droit / Consultation

Les dossiers sont mis à l'enquête durant trente jours et peuvent être consultés auprès du greffe de la commune de **Saint-Léonard** ainsi que sur rendez-vous auprès du Département chargé de l'énergie, Service de l'énergie et des forces hydrauliques, 027/606.31.00, Av. de la Gare 20 à Sion ou peuvent être téléchargés électroniquement :

<https://esti-consultation.ch/pub/7602/2034c84300>

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx ; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA ; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'**Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle**.

Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel :

1. les oppositions à l'expropriation ;
2. les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx ;
3. les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx) ;

4. les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx) ;
5. les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Point de contact

Inspection fédérale des installations à courant fort

Projets

Route de la Pâla 100

1630 Bulle

Délai

17.08.2026 – 16.09.2026

Inscriptions au registre du commerce

Nouvelle inscription

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Nouvelles entrées TschabCars SA, Saint-Léonard

TschabCars SA, à Saint-Léonard, CHE-267.241.325, Rue des Sables 25, 1958 St-Léonard, société anonyme (Nouvelle inscription). Date des statuts: 07.08.2026. But: La société a pour but: l'achat ainsi que la vente et la location de véhicules neufs et d'occasion. La société peut effectuer toute opération financière, commerciale ou immobilière en rapport avec son but ou apte à le favoriser; elle peut notamment accorder des prêts ou des garanties de toute nature à ses actionnaires ou à des tiers, créer des succursales en Suisse et à l'étranger, prendre des participations, fonder ou financer des entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but, le tout à l'exclusion des opérations prohibées par la LFAIE. Capital-actions: CHF 100'000.00. Capital-actions libéré: CHF 100'000.00. Actions: 100'000 actions nominatives de CHF 1.00 avec restriction de transmissibilité selon statuts. Organe de publication: FOSC. Communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Selon déclaration à la constitution de la société, il est renoncé à un contrôle restreint. Clause d'arbitrage: pour les détails, voir les statuts. Personne(s) inscrite(s): Tschabold, Eliot, de Erlenbach im Simmental, à Oron, présidente du conseil d'administration, avec signature individuelle; Tschabold, Patrick Aimé Daniel, de Erlenbach im Simmental, à Echandens, administrateur, avec signature individuelle; Tschabold, Thoma, de Erlenbach im Simmental, à Ecublens (VD), administrateur, avec signature individuelle.

Registre journalier no 3563 du 12.08.2026

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central

Mutation

La mutation de l'entité juridique mentionnée a été effectuée dans le registre du commerce.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Mutation GT Capital & Trade Sàrl, Sion

GT Capital & Trade Sàrl, à Sion, CHE-355.955.542, société à responsabilité limitée (No. FOSC 161 du 22.08.2022, Publ. 1005545237). Nouvelle adresse: Chemin des Brises 1, 1958 Uvrier.

Registre journalier no 3797 du 28.08.2026

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central

Mutation Le monde imaginaire Studer, Sierre, nouveau Saint-Léonard

Le monde imaginaire Studer, à Sierre, CHE-297.030.922, entreprise individuelle (No. FOSC 136 du 17.07.2025, Publ. 1006387896). Nouveau siège: Saint-Léonard. Nouvelle adresse: Rue du Canal 4, 1958 St-Léonard.

Registre journalier no 3789 du 28.08.2026

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central

Mutation Awnix & Toobaï SNC, Saint-Léonard

Awnix & Toobaï SNC, à Saint-Léonard, CHE-340.761.667, société en nom collectif (No. FOSC 167 du 30.08.2019, Publ. 1004706508). Nouvelle adresse: c/o Ludovic Bétrisey, Rue des Champlans 24a, 1958 St-Léonard.

Registre journalier no 3508 du 07.08.2026

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central

Mutation Brégy Charles André, Saint-Léonard

Brégy Charles André, à Saint-Léonard, CHE-109.964.175, entreprise individuelle (No. FOSC 208 du 28.10.2025, Publ. 1006469435). Par décision du 13.08.2026 prononcée par le Tribunal de Sierre, le titulaire de cette entreprise individuelle a été déclaré en faillite avec effet le 13.08.2026 à 11h30.

Registre journalier no 3604 du 14.08.2026

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central

Mutation LOPES MACIDE, FML, Saint-Léonard

LOPES MACIDE, FML, à Saint-Léonard, CHE-202.273.975, entreprise individuelle (No. FOSC 134 du 15.07.2026, Publ. 1006707931). Par décision du 13.08.2026 prononcée par le Tribunal de Sierre, la faillite a été déclarée suspendue faute d'actif.

Registre journalier no 3643 du 18.08.2026

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central

Mutation TschabCars SA, Saint-Léonard

Rectification de l'inscription au registre journalier no 3'563 du 12.08.2026, publiée dans la FOSC no 157 du 17.08.2026, p. 1'006'732'988. TschabCars SA, à Saint-Léonard, CHE-267.241.325, société anonyme (No. FOSC 157 du 17.08.2026, Publ. 1006732988). Inscription ou modification de personne(s): Tschabold, Eliot, de Erlenbach im Simmental, à Oron, président du conseil d'administration, avec signature individuelle [non: présidente du conseil d'administration, avec signature individuelle].

Registre journalier no 3662 du 19.08.2026

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central

Mutation Lion Rouge Sàrl, Saint-Léonard, nouveau Lion Rouge Sàrl en liquidation

Lion Rouge Sàrl, à Saint-Léonard, CHE-491.364.449, société à responsabilité limitée (No. FOSC 42 du 03.03.2026, Publ. 1006585274). Nouvelle raison sociale: Lion Rouge Sàrl en liquidation. Par décision du 10.08.2026 prononcée par le Tribunal de Sierre, cette société a été dissoute en application de l'art. 731b al. 1bis ch. 3 CO, sa liquidation étant ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

Registre journalier no 3749 du 26.08.2026

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central

Mutation Lion Rouge Sàrl en liquidation, Saint-Léonard

Lion Rouge Sàrl en liquidation, à Saint-Léonard, CHE-491.364.449, société à responsabilité limitée (No. FOSC 167 du 31.08.2026, Publ. 1006744006). Par décision du 31.08.2026 prononcée par le Tribunal de Sierre, la liquidation de la faillite en la forme sommaire a été ordonnée.

Registre journalier no 3838 du 01.09.2026

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central

Mutation Valpellets SA, Sion

Valpellets SA, à Sion, CHE-113.806.272, société anonyme (No. FOSC 209 du 29.10.2025, Publ. 1006470565). Personne(s) et signature(s) radiée(s): Genoud, Nicole, de Anniviers, à Sierre, secrétaire (hors-conseil), avec procuration collective à deux mais pas avec un autre fondé de procuration. Inscription ou modification de personne(s): Lüchinger, Robin, de Delémont, à Hérémence, secrétaire (hors-conseil), sans droit de signature.

Registre journalier no 3551 du 11.08.2026

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central

Faillites

Publication de faillite/appeal aux créanciers

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI. Il vaut aussi comme domicile de notification pour les créanciers étrangers, si aucun autre domicile de notification n'a été élu en Suisse.

Publication de faillite/appeal aux créanciers Lion Rouge Sàrl

Débiteurs

Lion Rouge Sàrl
CHE-491.364.449
Rue du Lac 18
1958 St-Léonard

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de décision de la dissolution : 10.08.2026

Remarques juridiques

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI. Il vaut aussi comme domicile de notification pour les créanciers étrangers, si aucun autre domicile de notification n'a été élu en Suisse.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 04.10.2026

Point de contact

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion